
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_105

**OBJET : TARIF DES CARTES POUR LA
STATION-SERVICE DES ENTREMONTS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 23 juin 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Pouvoirs : 7 Votants : 30</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 29 Abstention : 1 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE, Pascal SERVAIS à Martine MACHON, Nathalie HENNER à Bertrand PICHON MARTIN, Véronique MOREL à Matthias LAVOLE, Céline BOURSIER à JP SIRAND PUGNET, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN</p>
---	--

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire le fonctionnement de la station-service des Entremonts et précise que la Communauté de Communes Cœur de chartreuse met à disposition des usagers :

- des « cartes entreprises » pour les professionnels (artisans, commerçants, entreprises divers et collectivités), avec facturation mensuelle de leurs consommations. Cette carte est vendue au tarif de 20 € TTC. Lorsque la carte ne fonctionne plus, la Communauté de Communes propose de donner une nouvelle carte « entreprise » à titre gratuit ;
- Suite au changement de système monétique en date du 29 avril 2021, les « cartes prépayées » pour les particuliers ne disposant pas de carte bleue, qui leur permet de se servir en carburant à la station-service, sont devenues obsolètes et sont remplacées par des coupons de paiement.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ

- **ACCEPTÉ** la vente de cartes « entreprises » aux professionnels pour un montant de 20 € TTC et lorsque que celles-ci ne fonctionnent plus de donner une nouvelle carte « entreprise » à titre gratuit.
- **ACCEPTÉ** la vente de coupons de paiement, pour permettre aux particuliers ne disposant pas de carte bleue, de se servir en carburant à la station-service.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 juillet 2021,

La Présidente
Anne LENFANT

